

*Vous pouvez poser des questions ou tout simplement exprimer votre inquiétude sur l'utilisation de dioxyde de titane par la marque. Vous pouvez également questionner le fabricant sur sa politique générale concernant les nanos, qu'il utilise du dioxyde de titane ou non.*

- Votre dentifrice contient du dioxyde de titane (colorant que l'on repère dans la liste des ingrédients avec le code « CI 77891»). Avez-vous prévu de le supprimer ? A quelle échéance ?
- Le dioxyde de titane est bien souvent synonyme de nanoparticules. Exigez-vous de vos fournisseurs des garanties sérieuses sur l'absence de nanoparticules dans les colorants qu'ils vous fournissent ? Avez-vous vérifié ces garanties par des analyses solides et précises ?
- Utilisez-vous des nanoparticules dans vos cosmétiques ?
- Pourquoi votre marque a fait le choix du dioxyde de titane ?
- Disposez-vous d'une politique d'entreprise claire vis-à-vis de l'utilisation de nanoparticules dans vos produits (en tant que procédé de fabrication mais également en tant que composant) ? Si oui, où peut-on trouver cette politique ? Avez-vous l'intention d'en concevoir une ? Quand ?
- J'aimerais que vous fassiez remonter mes inquiétudes à votre hiérarchie, car le dioxyde de titane est une substance polémique, et elle n'a rien à faire dans vos produits.

Ou

- Votre dentifrice ne contient pas de dioxyde de titane, et c'est une très bonne chose ! Cependant j'aimerais savoir aussi si vous disposez d'une politique d'entreprise claire concernant les nanoparticules.